

**COMMUNE
de
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 30 SEPTEMBRE 2002.-
DOCUMENTATION.-**

1.- Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain.-

Trente-deux demandes de concessions de terrain aux cimetières communaux nous sont parvenues depuis la dernière séance du Conseil Communal.

Elles émanent de :

CIMETIERE DE LA POTREE

Concessions temporaires pour 15 ans.

Madame CARLIER Clarisse

Rue de la Station, 134

7141 CARNIERES

C.T.T. : Conc. : 350,00.- €

Madame MARBAIX Jocelyne

Rue du 22 Août, 3

7141 CARNIERES

C.T.S. Conc. : 250,00.- €

Madame MARBAIX Jocelyne

Rue du 22 Août, 3

7141 CARNIERES

C.T.D. Conc. : 50,00.- €

Monsieur GHISLAIN Jean-Marie

Rue Ernest Petit, 79

7141 CARNIERES

C.T.S. Conc. : 250,00.- €

Monsieur GUTH Charles

Rue Vandervelde Richard, 78

1030 BRUXELLES

C.T.D. Conc. : 300,00.- €

Monsieur FABER Michel

Chaussée de Mariemont, 6/6

<u>7140 MORLANWELZ</u>	C.T.S.	Conc. :	250,00.- €
./...			
Monsieur CARLIER Jacques Rue de Longtain, 20/30			
<u>7100 LA LOUVIERE</u>	C.T.D.	Conc. :	162,00.- €
Monsieur et Madame GALMACHE - VANHER Rue d'Herlaimont, 30			
<u>7160 CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT</u>	C.T.D.	Conc. :	150,00.- €
Madame DURANT Nadine Rue Saint-Sang, 98			
<u>7141 CARNIERES</u>	C.T.S.	Conc. :	250,00.- €
Madame GORET Yvonne Chaussée Brunehault, 343			
<u>7141 CARNIERES</u>	C.T.T.	Conc. :	290,00.- €
Madame DERUYTER Hélène Rue du Polichêne, 79			
<u>7140 MORLANWELZ</u>	C.T.T.	Conc. :	350,00.- €
Monsieur DEBUYSERE Yvan Rue de la Portelette, 17			
<u>7140 MORLANWELZ</u>	C.T.D.	Conc. :	216,00.- €
<u>Concessions temporaires pour 50 ans.</u>			
Monsieur NOTARRIGO Pasquale Rue Abel Hélin, 53			
<u>7140 MORLANWELZ</u>	2,5 m ²	Conc. :	1.000,00.- €
Monsieur DIEUX André Rue Prud'Homme, 29			
<u>7140 MORLANWELZ</u>	2,5 m ²	Conc. :	1.000,00.- €
Monsieur LENTINI Gaetano Rue Georges Warocqué, 12			
<u>7140 MORLANWELZ</u>	2,5 m ²	Conc. :	1.000,00.- €
Monsieur ARENA Barbarino Rue Belle-Hôtesse, 8			
<u>7140 MORLANWELZ</u>	2,5 m ²	Conc. :	1.000,00.- €

CIMETIERE DE SAINT-ELOIConcessions temporaires pour 15 ans.

Monsieur POIVRE Romuald Rue Arthur Pouclier, 35 <u>7130 ECAUSSINNES</u>	C.T.D.	Conc. :	300,00.- €
Madame COTTON Anna Rue de Collarmont, 10 <u>7141 CARNIERES</u>	C.T.S.	Conc. :	250,00.- €
Monsieur CHERON André Rue de Cronfestu, 13 <u>7140 MORLANWELZ</u>	C.T.D.	Conc. :	300,00.- €
Madame NOENS Madeleine Rue Ernest Petit, 44 <u>7141 CARNIERES</u>	C.T.S.	Conc. :	250,00.- €
Madame HEINDRICK Nicole Rue Beauregard, 202 <u>7141 CARNIERES</u>	C.T.D.	Conc. :	148,00.- €
Madame BONNY Andrée Cité Bougard, 43 <u>7141 CARNIERES</u>	C.T.S.	Conc. :	250,00.- €
Madame ROBBE Nelly Rue Royale, 28 <u>7141 CARNIERES</u>	C.T.S.	Conc. :	250,00.- €
Monsieur GUELTON Max Rue Ernest Solvay, 188 <u>7141 CARNIERES</u>	C.T.S.	Conc. :	250,00.- €
Monsieur QUINTIN Freddy Rue Ferrer, 69 <u>7141 CARNIERES</u>	C.T.D.	Conc. :	210,00.- €
Monsieur MILL Ronald Rue des Fleurs, 34 <u>6150 ANDERLUES</u>	C.T.D.	Conc. :	199,00.- €

Concessions temporaires pour 50 ans

Madame GUILBERT Mariette

Rue Royale, 13

7141 CARNIERES2,5 m²

Conc. :

1.000,00.- €

Monsieur BELKHIN ABDAHLLAH

Rue de la Gade, 42

7141 CARNIERES2,5 m²

Conc. :

1.000,00.- €

CIMETIERE DE MONT-SAINTE-ALDEGONDEConcessions temporaires pour 15 ans.

Madame VANDERSCHUEREN Aryane

Rue Royale, 81

7141 CARNIERES

C.T.T. :

Conc. :

350,00.- €

Monsieur PIRET Mario

Rue d'Anderlues, 80

7134 LEVAL - TRAHEGNIES

C.T.D.

Conc. :

300,00.- €

Monsieur DE BOCK Roger

Cité Lévie, 13

7141 MONT-SAINTE-ALDEGONDE

C.T.S.

Conc. :

250,00.- €

Concession temporaire pour 50 ans.

Madame MINUCCI Carmine

Rue de la Gade, 68

7141 CARNIERES2,5 m²

Conc. :

1.000,00.- €

Le budget de 2002 présente une erreur d'addition au niveau des dépenses :
24.258,82.- € au lieu de 30.297,82.- €

La modification budgétaire rectifie cette erreur. Le budget est en équilibre.

./...

L'intervention communale étant la différence entre les dépenses et les recettes ordinaires et extraordinaires, de la Fabrique, il en résulte une augmentation de la subvention communale de 6.039,00.- €

L'intervention communale totale pour 2002 est donc de 23.123,76.- €

Proposition

La modification budgétaire de la fabrique rectifie l'erreur d'addition et calcule l'intervention communale. Elle est présentée pour avis au Conseil communal.

Rien ne s'oppose à ce qu'un avis positif soit formulé.

3.- Fabrique d'Eglise Saint-Hilaire - Budget 2002 - Modification n° 1.-

Le budget de 2002 a été modifié par le Conseil de Fabrique.

Un supplément de dépenses et de recettes est inscrit pour équilibrer le budget à
31.054,86.- €

L'intervention communale est inchangée.

Proposition

La modification budgétaire de la fabrique est présentée pour avis au Conseil communal.

Rien ne s'oppose à ce qu'un avis positif soit émis.

4.- Fabrique d'Eglise Saint-Martin - Budget 2002 - Modification n° 1.-

Le budget de 2002 a été modifié en dépenses pour tenir compte des nouveaux barèmes pour les employés.

Certaines rubriques des recettes ont également été modifiées.

./...

L'intervention communale pour couvrir le déficit est augmentée de 792,15.- €

Le budget est en équilibre.

L'intervention communale totale pour 2002 est donc de 19.688,032.- €

Proposition

La modification budgétaire tient compte de l'évolution de certaines dépenses et recettes et calcule l'augmentation de l'intervention communale. Elle est présentée pour avis au Conseil communal.

Rien ne s'oppose à ce qu'un avis positif soit émis.

5.- Budget communal 2002 - Modifications budgétaires ordinaire n° 3 et extraordinaire n° 4 -
Décision.-

Nous vous proposons d'adopter les modifications budgétaires ordinaire n° 3 et extraordinaire n° 4 de l'exercice 2002 dont les formules établies par le service des finances sont en votre possession.

6.- Tableau des voies et moyens pour couvrir les dépenses extraordinaires après modification
budgétaire n° 4.-

Ce tableau est joint à la modification budgétaire.

7.- Procès-verbal de vérification de la caisse communale pour le troisième trimestre 2002 - Notification.-

Vu l'article 131 de la Nouvelle Loi communale relative au contrôle de l'encaisse du Receveur communal, nous vous invitons à prendre connaissance de la situation de la caisse communale au 31 août 2002 telle qu'elle a été vérifiée pour le troisième trimestre 2002.

./...

La caisse communale présente au 31 août 2002 un solde positif de 933.462,24.- € selon le détail ci-après :

-	Compte courant à l'Office des Chèques postaux :	10.826,61.- €
-	Caisse centrale du Receveur :	1.747,82.- €
-	Compte courant au Crédit communal 33 :	518.183,51.- €
-	Compte Académie 17 :	211,79.- €
-	Compte Bibliothèque 50 :	4,40.- €
-	Compte fonction Police 49 :	0,00.- €
-	Compte Centre de plein air 22 :	17,76.- €
-	Compte commandes de documents Bancontact & Proton :	976,81.- €
-	Dépôt à terme 44 :	0,00.- €
-	Dépôt à terme 61 :	0,00.- €
-	Placement en certificats de trésorerie :	0,00.- €
-	Compte subsides et fonds d'emprunts 35 :	107.502,20.- €
-	Escomptes de subsides :	-60.174,16.- €
-	Compte ouverture de crédit :	354.165,50.- €

8.- Fabrique d'Eglise Saint-Joseph - Budget de 2003.-

Le budget de 2003 a été établi et arrêté par le Conseil de Fabrique.

Il se présente comme suit :

-	Dépenses – chapitre 1 :	4.978,00.- €
-	Dépenses – chapitre 2 :	27.014,71.- €
-	Total des dépenses :	31.992,71.- €
-	Recettes ordinaires :	30.792,98.- €

- Recettes extraordinaires : 1.199,73.- €
- **Total des recettes :31.992,71.- €**

Le budget est en équilibre.

L'intervention communale pour 2003 est de 28.508,40.- €

Proposition

Le budget de 2003 est présenté pour avis au Conseil communal.

Rien ne s'oppose à ce qu'un avis positif soit émis.

9.- Fabrique d'Eglise Saint-Hilaire - Budget de 2003.-

./...

Le budget de 2003 a été établi et arrêté par le Conseil de Fabrique.

Il se présente comme suit :

- Dépenses – chapitre 1 : 6.002,00.- €
- Dépenses – chapitre 2 : 28.413,16.- €
- **Total des dépenses :34.415,16.- €**
- Recettes ordinaires : 29.921,25.- €
- Recettes extraordinaires : 4.493,91.- €
- **Total des recettes :34.415,16.- €**

Le budget est en équilibre.

L'intervention communale pour 2003 est de 24.830,25.- €

Proposition

Le budget de 2003 est présenté pour avis au Conseil communal.

Rien ne s'oppose à ce qu'un avis positif soit formulé.

10.- Fabrique d'Eglise Saint-Martin - Budget de 2003.-

Le budget de 2003 a été établi et arrêté par le Conseil de Fabrique.

Il se présente comme suit :

- Dépenses – chapitre 1 : 6.470,00.- €
- Dépenses – chapitre 2 : 35.342,00.- €
- **Total des dépenses :41.812,00.- €**

./...

- Recettes ordinaires : 40.390,00.- €
- Recettes extraordinaires : 1.422,00.- €
- **Total des recettes :41.812,00.- €**

Le budget est en équilibre.

L'intervention communale pour 2003 est de 21.053,00.- €

Proposition

Le budget de 2003 est présenté pour avis au Conseil communal.

Rien ne s'oppose à ce qu'un avis positif soit formulé.

11.- Fabrique d'Eglise Sainte-Aldegonde - Budget 2003.-

Le budget de 2003 a été établi et arrêté par le Conseil de Fabrique.

Il se présente comme suit :

- Dépenses – chapitre 1 : 3.434,00.- €
- Dépenses – chapitre 2 : 13.774,50.- €
- **Total des dépenses :17.208,50.- €**
- Recettes ordinaires : 16.267,80.- €

- Recettes extraordinaires : 1.478,26.- €
- **Total des recettes :17.746,06.- €**

L'intervention communale pour 2003 est de 13.843,59.- €

Le budget n'est pas en équilibre.

L'équilibre se réalise en diminuant la subvention communale de 537,56 €

Proposition

Le budget de 2003 est présenté pour avis au Conseil communal.

Le projet de délibération, repris en annexe, indique que l'équilibre n'est pas réalisé. Le total des recettes doit être égal au total des dépenses, soit 17.208,50.- €

./...

Les recettes ordinaires sont donc de 15.730,24.- € et l'intervention communale pour réaliser l'équilibre est de 13.306,03.- €, soit une diminution de 537,56.- € par rapport au montant fixé par le Conseil de Fabrique.

Vu le déséquilibre budgétaire, nous vous proposons d'émettre un avis négatif à propos du budget.

- 12.- Plan "ZEN" - Aménagements de sécurité - Opération pilote d'installation de dispositifs ralentisseurs type "coussins berlinois" - Conventions avec la Région wallonne - Approbation.-

Par sa lettre du 2 septembre 2002, Monsieur Charles MICHEL, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, nous informe qu'une subvention d'un montant maximum de 25.000,00.- € est accordée à la Commune de Morlanwelz pour la réalisation de dispositifs ralentisseurs type "coussins berlinois" dans le cadre du plan "ZEN".

Une convention avec la Région wallonne précise les conditions et les modalités d'octroi de cette subvention.

Nous vous proposons d'approuver cette convention.

13.- Amélioration de l'éclairage public sur la place Albert 1^{er}, à Morlanwelz - Décision.-

Nous soumettons à votre approbation, le projet d'amélioration de l'éclairage sur la place Albert 1^{er}, à Morlanwelz, élaboré à notre demande, par l'Intercommunale d'Electricité du Hainaut (I.E.H.).

Le travail est estimé à 7.285,26.- €T.V.A. comprise.

Le marché de fournitures et sa mise en œuvre se feront par la procédure négociée.

Les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus à la modification budgétaire soumise à votre approbation en séance de ce jour.

./...

14.- S.W.D.E. - Extension rue des Violettes, à Morlanwelz, pour l'alimentation de l'habitation à construire à côté du n° 26.-

La S.W.D.E. nous informe qu'il est nécessaire de procéder aux travaux d'extension du réseau de distribution d'eau pour l'alimentation de l'habitation à construire, rue des Violettes, à Morlanwelz, à côté du n° 26.

Les travaux sont estimés à 4.218,61.- €

Leur financement sera assuré comme suit :

- Versement en espèces de 3.972,75.- € par le particulier ;
- Prise en charge des appareils et de la traversée de voirie (245,86.- €) par les Fonds Propres de la S.W.D.E.

Les travaux à charge des Fonds Propres de la S.W.D.E. seront immobilisés à leur prix de revient dans le cadre du Service Distributeur de la DR de Charleroi et amortis selon les règles approuvées par l'Assemblée Générale du 26 mai 1998, à savoir 50 ans pour la traversée de voirie et 10 ans pour les appareils. La charge annuelle d'amortissement sera répartie comme suit :

- 80 % dans les amortissements globaux pratiqués par la S.W.D.E. ;
- 20 % directement à charge du compte d'exploitation du Service Distributeur de la DR de Charleroi.

La partie à charge du particulier, soit 3.972,75.- € sera souscrite dans le capital du Service Distributeur de la DR de Charleroi, cette souscription étant libérée par le versement susdit.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur ces travaux.

15.- S.W.D.E. - Renouvellement des installations dans le cadre des travaux de voirie, rues Alcalène et Dufossez, à Morlanwelz.-

Dans le cadre des travaux de voirie précités, la S.W.D.E. a étudié le projet des modifications qu'il serait judicieux d'apporter à ses installations.

Ces travaux, estimés à 303.392,00.- € dont 80.509,00.- € pour la partie production et 222.883,00.- € pour la partie distribution, seront financés par les Fonds Propres de la S.W.D.E.

./...

Pour la partie production, ces travaux seront immobilisés à leur prix de revient et le nouvel investissement sera entièrement amorti dans le cadre du Service de production d'eau.

L'équilibre financier du Service de production est constamment recherché. A cette fin, le prix de revient de l'eau est estimé en début d'exercice pour couvrir toutes les charges du service (les charges d'exploitation, les charges financières communales relatives aux parts "A", ainsi que les charges relatives à l'amortissement des investissements). Il est revu éventuellement en cours d'exercice afin qu'il n'y ait aucune charge pour les associés. Dès lors, quel que soit le mode de financement, les charges financières afférentes aux présents travaux n'auront aucune incidence sur les finances communales.

Pour la partie distribution, ces travaux seront immobilisés à leur prix de revient dans le cadre du Service de distribution de la Direction régionale de Charleroi.

Le nouvel investissement sera amorti selon les règles approuvées par l'Assemblée Générale du 26 mai 1998, à savoir en 50 ans pour les conduites et en 10 ans pour les appareils et les raccordements. La charge annuelle d'amortissement sera répartie comme suit :

- 80 % dans les amortissements globaux pratiqués par la S.W.D.E ;
- 20 % directement à charge du compte d'exploitation du Service de distribution de la Direction régionale de Charleroi.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur ces travaux.

./...

- 16.- Demande de prise d'un arrêté ministériel déclarant d'utilité publique l'acquisition d'une bande de terrain dans l'impasse de la rue Beaugard, à Morlanwelz (Carnières).-

Nous vous proposons de poursuivre la procédure d'expropriation en prenant une nouvelle délibération motivée constituant ainsi la décision définitive, laquelle sera jointe au dossier qui sera transmis au Ministère de la Région wallonne pour la prise de l'arrêté ministériel d'expropriation.

- 17.- Révision du plan communal d'aménagement n° 1 dit "Sainte-Henriette" en dérogation au plan de secteur - Adoption provisoire.-

L'intercommunale I.D.E.A., auteur de projet, nous a fait parvenir le projet de révision du plan communal d'aménagement n° 1 dit "Sainte-Henriette", approuvé par arrêté ministériel le 28 février 1986, en dérogation au plan de secteur.

Conformément à l'article 51 § 1^{er} du C.W.A.T.U.P., le Conseil communal adopte provisoirement le projet et charge le Collège des Bourgmestre et Echevins de le soumettre à enquête publique.

Nous vous proposons de marquer votre accord à ce sujet.

./...

18.- Aliénation d'un bien communal indivis à Monsieur LAROTONDA Giuseppe - Décision corrélatrice.-

Il s'agit d'un bien appartenant en indivision à votre commune (ex. Mont-Sainte-Aldegonde) et à la Ville de Binche (ex. Leval-Trahegnies) situé rue d'Anderlues à Leval-Trahegnies, connu au cadastre sous la section B numéros 734 ^P, 734 ^t, 734 ^r et 734 ^s (pie).

Le Conseil communal est appelé à prendre une délibération reprenant la même décision que la Ville de Binche, c'est-à-dire de marquer son accord sur la vente dudit bien en faveur de Monsieur LAROTONDA Giuseppe, domicilié rue Ernest Solvay, 168 à Morlanwelz (Carnières), pour le prix de 1.908,78.- €

La Commune de Morlanwelz touchera la moitié du produit de la vente, à savoir, la somme de 954,39.- €

19.- S.C.R.L. Le Foyer Familial - Programme triennal de vente - Communication.-

Le Conseil d'Administration du Foyer Familial réuni en date du 26 juin 2002 a décidé de proposer à la vente et par conséquent d'inscrire dans son 1^{er} programme triennal de vente (couvrant en l'occurrence uniquement les années 2002 et 2003) les immeubles sis rue A. Renard, n^{os} 12 et 13 à Morlanwelz (Carnières).

Cette décision est portée à la connaissance du Conseil communal conformément à la circulaire de la S.W.L. n° L2002/06 du 27 mars 2002.
